

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy GAUDRY, Maire

Présents : M. Guy GAUDRY, M. Didier MARCEAUX, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Yves DESSAUGE, Mme Nadège LAGRUE, Mme Sylvie BICHARD, M. Jérôme BOUILLOUX, M. Antoine COHIER, Mme Maryse COLAS, Mme Gisèle CORNIER, M. Patrice DEMAIZIERE, Mme Marie-Laure GABON, Mme Martine GAUTHIER, M. Madjid KHALED, M. François REMOND.

Etaient absents excusés : Mme Stéphanie COLLARD, Mme Sylvie GENRET, M. Benjamin PASCAL, M. Pascal VOLAND

Pouvoirs : 3 (de Mme COLLARD à Mme LAGRUE, de Mme GENRET à Mme COLAS, de M. VOLAND à M. GAUDRY)

Secrétaire de séance : M. Antoine COHIER

Date de la convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage des délibérations : 28 septembre 2020

---

Le PV de la séance du 28 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

### PRESENTATION DU PLAN DE GESTION FORESTIER DE ST MARTIN PAR M. LUDOVIC PONTET, TECHNICIEN FORESTIER DE L'ONF

M. PONTET présente au conseil municipal le patrimoine boisé de la commune. Les forêts communales sont obligatoirement gérées par l'ONF conformément au Code Forestier ; le Conseil municipal gardant toujours le pouvoir de décision quant aux coupes et travaux mis en œuvre.

La commune dispose de 3 forêts : le Bois des Ecottes, le Longbois et la Voullaine représentant une superficie totale de 165 ha.

En 2009, un programme d'aménagement forestier, élaboré par l'ONF, a été approuvé par le conseil municipal pour la période 2010/2029.

M. PONTET présente l'étude effectuée par l'ONF et le programme de gestion proposé et approuvé :

- Les objectifs ont été analysés : production de bois d'œuvre et de chauffage, protection physique et/ou paysagère de la forêt, protection biologique pour assurer la biodiversité, accueil du public (le Longbois accueillant un sentier touristique).
- Une synthèse de l'existant a été faite : Aux Ecottes, le taillis sous futaie est en fin de cycle (taillis épuisé, zones ruinées : gros chênes pédonculés, mal venant, absence de baliveaux). Au bois de la Voullaine le taillis est à améliorer. Sur le Longbois, le taillis est à traiter avec régénération naturelle sur une parcelle.
- Des propositions ont été avancées afin d'augmenter sur le long terme la production de bois d'œuvre de chêne sessile (+ merisier), de fournir du bois de chauffage/section de commune (faire revenir du charme), d'assurer la protection des sols, paysages et de la biodiversité, d'assurer un bilan financier neutre
- Le programme d'aménagement forestier proposé par l'ONF et approuvé par le conseil municipal en 2009 prévoit la conversion en futaie régulière de la forêt par une régénération naturelle et artificielle (15 % de la surface sur 20 ans, soit 25 ha) et le renouvellement du taillis ; le taillis devenant un outil pour améliorer la futaie. Le lissage des dépenses a été prévu sur 20 ans, de sorte que le bilan financier soit neutre. A noter que les dépenses peuvent être lissées mais les recettes sont forcément irrégulières. A noter également que le plan de gestion permet d'indiquer aux générations futures les raisons qui ont été à l'origine des choix de gestion.

### INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE - DESTINATION DES COUPES DE BOIS AFFOUAGE – EXERCICE

2021 : A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'inscrire à l'état d'assiette de l'exercice 2021 les parcelles 31 (2.20 ha – amélioration), 36 (2.59 ha – amélioration) et 113 (3.56 ha – régénération). Il sollicite le report du passage en coupe pour la parcelle 112 (0.62 ha). L'ONF est chargé de la vente des arbres de futaies affouagères. Le conseil décide également la cession du bois de chauffage au prix de 15 € le moule soit 9.55 € le m3. (abattage et façonnage avant le 15/04/2022.

**APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019** : le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Le rapport validé est mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

**DELEGUES AU SICED BRESSE NORD** : La commune a désigné en juin 2 délégués pour la représenter au SPANC/SICED Bresse Nord : M. DESSAUGE et M. BOUILLOUX. Ce dernier a dû démissionner de ses fonctions de délégué communal auprès du SPANC/SICED Bresse Nord en raison de contraintes professionnelles ne le rendant pas suffisamment disponible pour cette fonction. Le Conseil municipal procède à l'élection d'un délégué pour le remplacer. M. GAUDRY, seul candidat, est élu.  
Les 2 délégués représentant la commune au SICED sont à présent M. GAUDRY et M. DESSAUGE.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

▪ **Décisions** du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

=> Décision n° 006/2020 du 04/08/2020 : Sur avis conforme de la commission communication et du conseil municipal, Le marché de création et de maintenance du site internet communal est confié à l'entreprise NEX INFORMATIQUE - 5 rue Saint Jean des Vignes – 71100 CHALON SUR SAONE selon les conditions financières suivantes :  
Réalisation du site internet avec formation des utilisateurs : 2 200 € HT, soit 2 640 € TTC  
Hébergement/maintenance du site : 20 € HT par mois soit 240 € HT par an (288 € TTC/an).

▪ **Rentrée** scolaire : le maire informe le conseil des effectifs des établissements scolaires situés sur le territoire communal :

- Ecole maternelle : 102 élèves
- Ecole élémentaire : 179 élèves (177 présents et 2 demandes instruction par famille en cours)
- Collège : 307 élèves dont 7 élèves dans la classe ULIS créée depuis cette rentrée. (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)
- Lycée Reine Antier : 115 élèves dont 42 internes.

Ce sont donc plus de 700 élèves qui sont scolarisés chaque jour sur la commune de St Martin.

▪ **Remerciements** :

Le maire a reçu des remerciements pour l'attribution des subventions 2020 de la part des associations et organismes suivants : Vie Libre (pré-section de Chalon/Saône), Centre Georges François Leclerc, Ecole Maternelle (pour la coopérative), ADMR, Ecomusée Bresse Bourguignonne, Comité des Fêtes, le Jardin des Rêves, CD71 Ligue contre le Cancer, Les restaurants scolaires, France Adot 71, Comité FNACA St Martin en Bresse, La Tirelire des Ecoles  
Le maire rend compte également d'un courrier de remerciements adressé par un habitant resté volontairement isolé à son domicile et chez qui les élus sont intervenus suite à l'inquiétude de ses voisins.

▪ **Courses cycliste** : Le maire remercie et félicite le Club Cyclo pour avoir organisé les courses des 30 août et 13 septembre malgré les contraintes liées à la crise sanitaire.

▪ **Fête du bois** : Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de remerciement adressé à la commune par la Directrice de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne pour le soutien et l'intérêt porté par la commune à la Fête du Bois du 6 septembre dernier.

Cette journée d'animation au hameau de Perrigny a connu une belle fréquentation. Le maire remercie les Amis de Perrigny et la Société de Chasse pour leur participation à la réussite de la journée.

▪ **Covid 19 – point sur la crise sanitaire** : Le maire rend compte au conseil municipal de la gestion de la crise sanitaire depuis la rentrée de septembre.

- Ecoles : 1 ATSEM a été déclarée cas covid. L'agent qui intervient à l'école maternelle, la cantine et la garderie se porte mieux. L'Inspection de l'Education Nationale et l'Agence Régionale de Santé ont immédiatement été contactées pour la procédure à suivre. Les parents ont été prévenus par le directeur de l'école maternelle et la directrice de la garderie.

Un 2° cas covid vient d'être déclaré par une Accompagnante d'élève en situation de handicap ; l'Inspection de l'Education Nationale et l'Agence Régionale de Santé ont également été alertées, la procédure est en cours. A noter qu'il n'y a pas de fermeture de classe en prévision.

En ce qui concerne le personnel communal, le maire rappelle au conseil que les gestes barrières et le port du masque sont rigoureusement respectés.

- Associations : le maire a autorisé les associations à reprendre leurs activités dans les salles communales dans le respect des protocoles sanitaires établis par leurs fédérations respectives.
- Logements communaux : Mme LAGRUE, Adjointe au maire déléguée au logement, rend compte de la remise en location de 3 logements communaux :
  - 1 T3 au-dessus de la garderie sera remis en location le 2 octobre prochain
  - 1 T1 au-dessus des écoles a été remis en location le 18 septembre
  - 1 T2 au-dessus des écoles est disponible
- Assainissement : Les travaux de renouvellement des canalisations progressent bien. La traversée de la RD 35 (route de Chalon – au niveau de la bruyère) en souterrain, est prévue le 7 octobre prochain. Dans le cadre des travaux, une traversée de la rue de la Bruyère est également prévue ultérieurement. La Communauté de Communes a donc décidé de reporter les travaux de réfection de la rue de la Bruyère au printemps 2021.
- Fleurissement : Le maire remercie et félicite la commission pour le beau résultat du fleurissement réalisé. Les membres de la commission précisent qu'ils ont eu l'aide d'un habitant du hameau de la Madeleine.
- Dégradations : de nouvelles incivilités ont été constatées à la salle Jean Paccaud cet été :
  - Entre le 10 et le 15 juillet, 3 vitres à l'arrière de la salle ont été cassées, on constate d'importants éclats de cailloux. Le coût de la réparation est de 1 832 €. Une plainte a été déposée.
  - Le 19 juillet, la vitre de la porte a été cassée après le départ des occupants de la salle. Il s'agit d'un acte volontaire. Le coût est de 164 € ; une plainte a également été déposée.
- Calendrier des Fêtes : La réunion du calendrier des fêtes aura lieu à la salle Gaudillat le 30 septembre prochain. Les associations pourront prévoir et retenir les dates de leurs manifestations... sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire
- Site internet : le nouveau site est en cours de réalisation. M. DESSAUGE, Adjoint en charge de la communication, fait le point sur l'avancement. La formation des secrétaires est prévue, celle des élus de la commission communication sera également prévue très rapidement.  
L'ancien site n'est absolument plus mis à jour, l'objectif est de mettre en ligne le nouveau site à partir de mi-octobre.
- CCAS : le maire sollicite l'avis du conseil municipal sur l'organisation du marché de Noël. Le conseil se prononce à l'unanimité en faveur de l'annulation du marché de Noël en raison de la crise sanitaire.
- Elections sénatoriales : le maire rappelle aux conseillers élus délégués pour les élections sénatoriales que leur participation le dimanche 27 septembre est obligatoire.
- Communauté de communes : le maire et Mme LAGRUE rendent compte des dernières réunions du conseil communautaire. L'Atelier du Triangle a fait une présentation sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Des commissions thématiques ont été mises en place. Le PLUI devrait être terminé fin 2023.
- SICED : Le maire rend compte de la réunion du 16 septembre au cours de laquelle le Président et les vice-présidents ont été élus. Le Président est M. Julien GANDREY. M. GAUDRY est vice-président du SICED.
- SYDESL : M. DESSAUGE rend compte de la réunion d'installation des conseillers au SYDESL.
- Syndicat des cosnes : M. MARCEAUX rend compte de la 1<sup>ère</sup> réunion du syndicat au cours de laquelle M. Jean-Louis MORATIN a été réélu Président. M. MARCEAUX est vice-président. A noter que, pour l'année 2020, il a été décidé de diminuer de moitié les participations communales.

La séance est levée à 23 h 20 mn. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.